

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION EN MILIEU SCOLAIRE : REPÉRAGE, SIGNALEMENT ET SUIVI DES JEUNES EN RISQUE DE BASCULEMENT DANS LA RADICALISATION

La politique de prévention de la radicalisation, développée par le ministère de l'Éducation nationale repose sur 5 axes : **la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation scolarisés, la formation et la recherche.**

Le pilotage de cette politique est assuré par l'administration centrale (direction générale de l'enseignement scolaire – Dgesco) en lien avec le cabinet de la ministre.

Dans les territoires, chaque académie dispose **d'un référent radicalisation**. Chaque département dispose d'un référent radicalisation **présent dans les cellules de suivi préfectorales**.

Cette politique est menée dans le cadre de la lutte contre la radicalisation violente et les filières terroriste piloté, depuis le 23 avril 2014, par le ministère de l'Intérieur avec **le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, SG-CIPD-R**.

<http://www.interieur.gouv.fr/SGCIPD/Prevenir-la-radicalisation>.

Le plan de lutte contre la radicalisation, présenté par le Premier ministre, le 9 mai 2016,

- **renforce l'implication de tous les services de l'État pour améliorer la coordination des acteurs (institutionnels, associatifs) dans les territoires ;**
- **lance une deuxième phase dans la politique de prévention de la radicalisation en milieu scolaire.**

Le travail interministériel en France a permis un consensus autour de la définition suivante : « Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi » (Fahrad KHOSROKHAVAR).

REPÉRAGE ET SIGNALEMENT DES JEUNES

La radicalisation n'est pas exclusive au terrorisme islamiste mais intègre tout type d'idéologie, religieuse ou non, qui conduit l'individu à choisir l'action violente, au nom des croyances auxquelles il adhère sans compromission possible, engagement terroriste contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie. On parle ainsi de **processus de radicalisation**, par paliers avec adhésion et rupture avec l'environnement habituel.

La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à **l'exploitation de conflits d'identité**, fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, histoire personnelle...).

Un livret pour aider à « repérer la radicalisation » a été diffusé aux professionnels : diffusé en janvier 2015, puis de nouveau en novembre 2015 à tous les chefs d'établissement, cet outil appelle les personnels à une attention particulière envers des **élèves en risque dont on peut repérer des signes de basculement dans la radicalisation** (diagnostic en commun pour aboutir à un faisceau d'indices probants qui peut justifier un signalement) **et rappelle la procédure de signalement** (numéro vert national d'assistance, d'orientation et de signalement).

SUIVI DES JEUNES

Le ministère a choisi une **approche socio-éducative** qui prenne en charge le jeune dans sa globalité ainsi que sa famille ou ses proches. **Des cellules de veille dans les établissements scolaires** sont mises en place. Pilotées par le chef d'établissement, elles travaillent **en lien avec le référent académique « radicalisation »** et les cellules de suivi préfectorales pour assurer une continuité scolaire et une réinsertion par l'école.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT D'UN ÉLÈVE EN VOIE DE RADICALISATION

REPÉRAGE

Ensemble des personnels de la communauté éducative

RÉFLEXION PARTAGÉE

- Référent académique prévention radicalisation
- Personnels de direction
- Enseignants de vie scolaire
- Enseignant de service social
- Enseignant de santé
- Psychologue scolaire

INDICATEURS DE RISQUES DE BASCULEMENT ?

CONCERTATION

FAISCEAU D'INDICES DÉTERMINANTS

Vigilance particulière dans les domaines suivants :

- Signes de ruptures (avec la famille, amis, changements d'apparence)
 - Particularités de l'environnement du jeune
- Adhésion aux théories et discours (complotistes, identitaires...)
 - Enseignant de service social
 - Enseignant de santé
 - Psychologue scolaire

!

Lorsque le cas ne relève pas du processus de radicalisation mais de la protection de l'enfance, orientation et prise en charge par les services compétents (Cellule de recueil des informations préoccupantes-CRIP, procureur...)

SUSPICION DE RADICALISATION

SIGNALEMENT

Plateforme de signalement du centre national de prévention de la radicalisation

Tél. : 0 800 005 696

Au sein de l'éducation nationale, par le chef d'établissement à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et au recteur

CELLULE DE SUIVI

Cellule de suivi préfectorale, en département : suivi du jeune et accompagnement de de la famille

Coordination de l'IA-Dasen
Échanges d'information

Cellule de veille en établissement scolaire